

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 3 décembre 2019

Délibération n°70 - 2019 relative au bilan social 2018

Vu le code de l'Education, et notamment son article L712-3,
Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu l'avis du comité technique en date du 28 novembre 2019,

Par délibération en date du 3 décembre 2019, le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan social 2018 de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Bilan social 2018
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 12 DEC. 2019

Document mis en ligne le : **12 DEC. 2019**